



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
DM/RPO/JP 24-14
Mandature 2010 – 2015
Bureau 2010-2015/2013/25

**PROCES VERBAL N° 2010-2015/2013-25
EXTRAIT DES RESOLUTIONS DU BUREAU DU 17 FEVRIER 2014**

Sur convocation de Monsieur MOULARD, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le lundi 17 février 2014 à 19h00 au siège de la CMA 76, 135 Boulevard de l'Europe à Rouen.

Préliminaire : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 10/02/14.

Les membres du Bureau demandent un report de ce point au prochain bureau, faute de temps de lecture du procès-verbal en question. Le Président MOULARD accède favorablement à cette demande. Ce point fera donc l'objet d'un point supplémentaire au prochain Bureau.

POINT SOUMIS AU VOTE

Point n°1 : Proposition par le Président MOULARD de nommer Mme PANOUILLE, en qualité de Secrétaire général de la CMA 76 dans l'hypothèse d'un vote préalable et conforme du Bureau.

Il est précisé au Bureau que la procédure de recrutement pour la vacance du poste de Secrétaire général de la CMA 76 est close depuis le 06/02/2014. Elle est effectuée par la CMA 76 sur le réseau national des chambres de métiers et de l'artisanat conformément aux dispositions du statut du personnel des chambres de métiers.

L'annonce de vacance du poste a été publiée le 07/01/2014.

Considérant l'étude des candidatures reçues pour le poste de Secrétaire général du 07/01/2014 au 06/02/2014.

Selon les dispositions de l'article 10-I du Statut du personnel des Chambres de métiers et de l'artisanat, le Président propose au Bureau de retenir la candidature de Charlotte PANOUILLE au poste de Secrétaire général et directeur des services de la CMA 76.

Enfin, dans l'hypothèse où le Bureau approuverait cette nomination, sa délibération sera alors transmise à l'autorité de tutelle, c'est à dire le Préfet de Région.

Résolution 2012-2015 / 2013-24 B.150 :

VOTE : SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 10-I DU STATUT DU PERSONNEL DES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT, LA PROPOSITION PAR LE PRESIDENT MOULARD DE NOMMER MME PANOUILLE, EN QUALITE DE SECRETAIRE GENERAL ET DIRECTEUR DES SERVICES DE LA CMA 76 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

La séance est levée à 19h35.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Moulard', written over a horizontal line.

**Dominique MOULARD,
Président de la CMA 76.**
